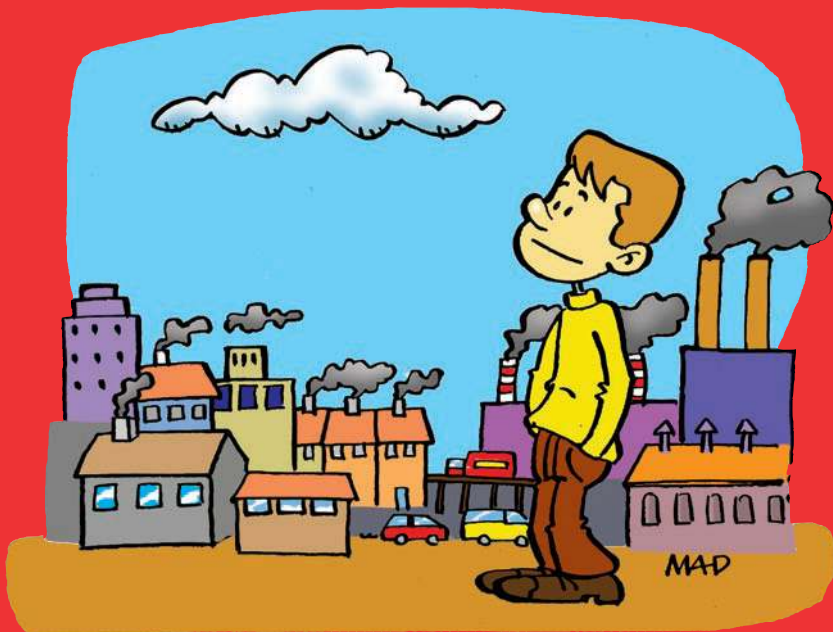


# LA QUALITÉ DE L'AIR ET MA SANTÉ ?



Avec le soutien  
de la Région wallonne

## EN SAVOIR PLUS...

# LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE AUGMENTE-T-ELLE LES MALADIES RESPIRATOIRES OU D'AUTRES MALADIES DANS LA POPULATION ? ET LE CANCER ?

## EN CE QUI CONCERNE LES MALADIES RESPIRATOIRES :

Il faut distinguer les effets à court terme des pics de pollution des effets à long terme de l'exposition prolongée à la pollution atmosphérique. De manière générale, la sévérité des effets sur la santé augmente avec la concentration des polluants dans l'air.

- ➔ À court terme, en cas de pic de pollution, les effets suivants peuvent être observés :
  - > irritations du nez, de la gorge et des yeux ;
  - > respiration sifflante, toux et difficultés respiratoires ;
  - > aggravation passagère des manifestations allergiques ;
  - > aggravation des problèmes pulmonaires (asthme, bronchite) et cardiaques préexistants.
- ➔ À long terme, plusieurs études scientifiques internationales ont démontré que l'exposition prolongée à la pollution atmosphérique provoque une augmentation du risque de contracter des maladies respiratoires (par exemple la bronchite chronique).

## EN CE QUI CONCERNE LE RISQUE D'AUTRES MALADIES :

- ➔ À court terme, plusieurs études ont montré une corrélation entre les pics de pollution et le recours aux soins médicaux (consultations chez les médecins généralistes, recours aux services d'urgence des hôpitaux).

En cas de déplacements à pied, à vélo ou motorisé, et a fortiori en cas d'exercice physique plus intense de type sportif, dans un environnement citadin pollué, il y a plus de risque de souffrir d'un infarctus du myocarde.



➔ À long terme, plusieurs études scientifiques internationales ont démontré que l'exposition prolongée à la pollution atmosphérique provoque une augmentation du risque de contracter des maladies cardiovasculaires.

Il a été calculé que l'exposition à la pollution atmosphérique sur le territoire de l'Union européenne peut engendrer une diminution de l'espérance de vie de plusieurs mois à un an en moyenne. Cela concerne surtout les personnes qui sont déjà fragilisées parce qu'elles ont déjà une maladie respiratoire ou cardiaque, ainsi que les personnes âgées.

## *EN CE QUI CONCERNE LES CANCERS :*

Le terme « pollution atmosphérique » est très général et peut concerner de nombreuses substances. Parmi celles-ci, certaines sont connues pour leur effet cancérigène comme par exemple le benzène, l'arsenic, le chrome, le nickel, le benzo-a-pyrène.

Même si plusieurs de ces substances sont présentes dans l'atmosphère à Charleroi, on ne peut pourtant pas en déduire que le risque de cancer y est effectivement plus important car les connaissances scientifiques actuelles sont contradictoires : certaines études statistiques donnent des résultats qui évoquent une relation causale possible entre pollution atmosphérique et risque de cancer mais les études dites « épidémiologiques », qui essaient de mesurer concrètement le risque dans des populations (qui doivent être de grande taille) n'ont jusqu'à présent pas pu en apporter la preuve.

## EST-CE QUE LA POLLUTION A UN LIEN AVEC LES MAUX DE TÊTE FRÉQUENTS, LA DÉPRESSION ET LES CHANGEMENTS D'HUMEUR ?

Les maux de tête sont surtout liés à une pollution de l'air à l'intérieur des bâtiments. La relation entre les maux de tête et une pollution de l'air à l'extérieur n'est actuellement pas clairement démontrée.

Par ailleurs, il paraît évident que le fait de vivre en permanence dans un environnement pollué peut avoir des répercussions sur la santé mentale des personnes exposées qui risquent dès lors de souffrir plus de troubles de l'humeur (« mauvais moral »), voire de dépression.

Le cas se rencontre notamment lorsque la pollution est de type « olfactive ».

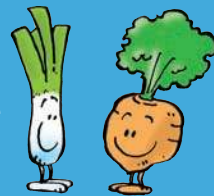
Celle-ci a des répercussions sur la vie sociale des personnes qui en sont victimes : difficile d'organiser un barbecue si on ne sait pas s'il sera possible de mettre le nez dehors.



## PEUT-ON ENCORE CONSOMMER LES FRUITS ET LES LÉGUMES DU JARDIN ?

Il n'est actuellement pas possible de répondre de manière précise à cette question pour tous les jardins, dans tous les lieux pollués car il faudrait à chaque fois pouvoir tenir compte de divers éléments comme :

- > le niveau de pollution du milieu (pollution historique des terres des jardins, eau des rivières) ;
- > les habitudes d'alimentation de la population ;
- > l'état de santé des personnes.



Des études sont en cours dans les quartiers les plus concernés, ainsi que dans d'autres zones de la Région wallonne. Les résultats pour Charleroi devraient être disponibles courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2008. Il faudra être prudent avant de généraliser les conclusions des analyses et il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de dire si une réponse définitive pourra être apportée à ces questions.

En termes de précaution, on peut dire que :

- > il est utile de diversifier ses sources d'alimentation (comme c'est le cas avec les aliments du commerce). En effet, si la consommation de « produits locaux » (légumes du jardin, poissons...) est modérée, l'impact d'une pollution sera probablement insignifiant ;
- > une personne en bonne santé peut éliminer rapidement une partie des polluants qu'elle absorbe ;
- > le risque est plus élevé pour les enfants en croissance et les personnes fragilisées.

## QUELS SONT LES RISQUES POUR LES ENFANTS QUI SONT NÉS ET ONT GRANDI DANS CETTE POLLUTION ? Y A-T-IL UN IMPACT DIRECT SUR LEUR SANTÉ ?

Les enfants ont de plus grands risques de souffrir de la pollution que les adultes car leurs poumons sont encore en croissance et leur système de défense est moins performant. De plus, les enfants respirent plus d'air pollué que les adultes car ils développent une plus grande activité physique que les adultes; ils sont plus souvent dehors et ils respirent plus vite.

Les effets nocifs démontrés de la pollution atmosphérique chez les enfants sont les suivants :

- > augmentation des plaintes respiratoires avec augmentation du recours aux soins médicaux ;
- > aggravation d'un asthme préexistant voire déclenchement d'un asthme par certains polluants atmosphériques et dans certaines conditions ;
- > diminution de la croissance pulmonaire avec en conséquence de moins bonnes performances respiratoires.



# Y A-T-IL UN RAPPORT ENTRE LA POLLUTION ET LES DÉMANGEAISONS DES YEUX ET LES ALLERGIES ? EST-CE QU'IL Y A PLUS D'ALLERGIES LORS DES PICS DE POLLUTION ?

Si de plus en plus d'études montrent l'augmentation de cas d'allergies dans les pays de l'Europe de l'Ouest, il n'est pas démontré que la seule explication réside dans notre mode de vie et/ou la pollution.

Néanmoins, lors des pics de pollution, les personnes allergiques peuvent voir leurs symptômes s'aggraver sous forme de picotements ou de démangeaisons oculaires, d'écoulement nasal, d'éternuements, de grattage de gorge, de toux, de sensations d'oppression respiratoire, etc.



## LES GENS N'ÀÈRENT PLUS LEUR MAISON... EST-CE MALVAIS DE RESTER CONFINÉ ?

Oui, il est mauvais de rester en milieu confiné, spécialement dans nos maisons de mieux en mieux isolées et calfeutrées. De nombreux polluants sont présents, « relâchés » par les matériaux, les meubles et les produits chimiques, ou émis par l'utilisation d'équipements de chauffage.

De plus, nous produisons quotidiennement de la vapeur d'eau en cuisinant, dans la salle de bain, ou tout simplement en respirant, particulièrement la nuit dans la chambre à coucher. Or, trop d'humidité dans la maison favorise le développement d'acariens, de blattes et de moisissures qui peuvent causer des irritations des yeux, du nez ou de la peau et même être responsables d'allergies. En outre, l'humidité entraîne une sensation de froid qui incite à chauffer trop la maison et augmente ainsi la consommation d'énergie, et donc aussi la pollution atmosphérique !



Donc, il est conseillé d'ouvrir chaque jour les fenêtres pendant une courte durée (10-15 minutes). Ainsi, les murs n'ont pas le temps de se refroidir et l'air frais entrant sera très vite réchauffé par la suite.

Il y a des moments plus appropriés pour aérer son habitation : après une bonne pluie (qui lessive l'air chargé de poussières) ou encore le matin lorsque la pollution atmosphérique est souvent moins importante. Il faut bien sûr éviter de le faire quand on perçoit un pic de pollution ! Ensuite, il est recommandé d'aérer une pièce du côté le moins pollué (par exemple en ouvrant une fenêtre qui donne sur le jardin et non sur une rue avec trafic routier intense).



## LES TRAVAILLEURS QUI SONT DANS DES USINES FERMÉES NE SONT-ILS PAS PLUS TOUCHÉS PAR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE ?

Malgré les normes de qualité de l'air à respecter aux postes de travail et malgré les mesures de protection possibles, les travailleurs sont, bien entendu, encore plus exposés aux effets néfastes de la pollution.

Dans un premier temps, c'est pour protéger la santé du travailleur qu'a été étudié le caractère toxique des polluants. En effet, la pollution est plus concentrée à proximité des postes de travail, surtout en hall fermé. C'est le domaine de la médecine du travail et de la protection du travailleur.

Les impacts de la pollution sur la santé doivent être examinés à deux niveaux : celui du travailleur et celui des riverains. L'intoxication peut être aiguë ou diffuse dans les deux cas, tout dépend du niveau d'exposition et de la durée de l'exposition à la pollution.



## LES PROBLÈMES DE POLLUTION SONT-ILS PLUS IMPORTANTS MAINTENANT QU'IL Y A 50 ANS ?

Notre économie et les technologies industrielles ont fortement évolué depuis les années '70. Cela signifie que la nature de la pollution a changé également. Par exemple des activités polluantes par combustion du charbon ont fortement diminué. Les technologies ont progressé, pour une production plus performante, mais aussi plus importante. La prise en compte de ces divers paramètres ne nous permet pas de donner une réponse stricte à cette question.

La plupart des usines sidérurgiques sont aujourd'hui regroupées à l'ouest de Charleroi, ce qui augmente évidemment la pollution à cet endroit. Les normes deviennent de plus en plus sévères pour protéger l'environnement et la santé des gens. Dans ce contexte, de nettes améliorations ont été réalisées (des activités se font maintenant sous un hall et avec une filtration, alors qu'elles se faisaient auparavant en plein air) et d'autres sont encore attendues.





## QUELLES SONT LES DISPOSITIONS À PRENDRE LORS DES PICS DE POLLUTION ? VAUT-IL MIEUX RESTER A L'INTÉRIEUR ?

Un pic de pollution est une période pendant laquelle le niveau d'un ou de plusieurs polluants ambiants est particulièrement élevé. Il y a des pics de poussière mais aussi des pics d'ozone.

Il est difficile de prévoir au niveau local les jours avec pic de pollution. L'heure à laquelle il va se produire est parfois liée à l'activité industrielle, aux heures de pointe du trafic, à des conditions atmosphériques particulières, mais ce n'est pas toujours le cas. Néanmoins, les médias (journaux télévisés ou radiophoniques, météo) diffusent régulièrement un avertissement quand les conditions météorologiques à venir risquent de créer un « couvercle » qui bloque la dispersion de la pollution.

Le site Internet de la Cellule Interrégionale de l'Environnement ([www.irceline.be](http://www.irceline.be)) informe chaque jour la population belge sur la qualité de l'air. Il fournit également des prévisions sur la qualité de l'air pour les deux jours suivants. Ces informations peuvent être très importantes pour les gens sensibles à la pollution de l'air.

Lorsque la qualité de l'air se détériore, il faut éviter les exercices physiques à l'extérieur car ils pourraient accroître la respiration de poussières fines. C'est plus spécialement le cas pour les enfants et les personnes âgées et/ou affaiblies. Mais le confinement et l'absence d'exercice sont aussi préjudiciables à la santé ! Aller s'aérer dans des espaces moins pollués peut parfois être conseillé, par exemple pour la pratique sportive ou pour de simples promenades dans la nature.

# POURQUOI S'INTÉRESSE-T-ON SEULEMENT À LA POLLUTION MAINTENANT ALORS QUE LES USINES EXISTENT DEPUIS DEUX CENTS ANS ?

Il est faux de dire que l'on s'intéresse seulement à la pollution maintenant. Ce serait nier le travail de surveillance et la prise en compte de l'aspect « pollution atmosphérique » dans les permis. Or, cela est réalisé depuis des dizaines d'années. Ce qui est nouveau, c'est que l'on en parle dans la rue et dans les journaux.

Si on parle tellement de la pollution de l'air aujourd'hui à Charleroi, c'est aussi parce qu'une nouvelle norme de qualité de l'air est imposée en Europe depuis le 1er janvier 2005, et qu'elle a quand même été suivie de très fréquents pics de pollution (87 en 2005 et presque 175 en 2006). Des outils techniques et législatifs ont apporté d'énormes progrès et continuent à se mettre en place pour protéger la santé et l'environnement, bien plus qu'auparavant.

Cet intérêt croissant provient notamment d'une meilleure connaissance scientifique de la pollution et de ses impacts sur la santé, et des nouvelles réglementations qui imposent des normes, des études d'incidences, etc. Il y a plus de trente ans, les conditions étaient moins sévères, plus vagues et peu applicables : on demandait notamment de gérer l'outil « en bon père de famille ».

Les moyens de surveillance et de lutte contre la pollution s'améliorant, la prise en compte qui était essentiellement qualitative devient quantitative, et des normes de plus en plus strictes sont imposées. Le respect des normes devra être vérifié par des mesures en continu, ce qui limitera fortement le risque de « passer » à côté de la pollution.





## QUE PRÉVOIENT DE FAIRE LES RESPONSABLES POLITIQUES PAR RAPPORT AUX USINES ?

Avec l'évolution de la connaissance des effets de la pollution sur la santé et l'environnement, les autorités sont amenées à prendre des mesures pour lutter contre les causes de la pollution. Les mesures peuvent concerner la fabrication et l'usage de produits (comme l'essence ou le mazout) ou les émissions industrielles.

Dans le but de stimuler le recours aux meilleures technologies, l'Union européenne a édicté des directives qui s'appliquent à tous ses Etats membres. Des « normes » plus restrictives sont discutées en permanence au niveau européen. L'adoption de ces normes est l'occasion pour les Etats membres de revoir les conditions imposées aux industriels. Le régime des permis d'environnement permet dès lors la révision des conditions d'exploiter les établissements industriels.

C'est ainsi que, sur décision du Ministre de l'Environnement, l'administration de la Région wallonne est en train de réétudier les permis accordés à diverses entreprises (sidérurgie, centrales électriques...). Des discussions ont eu lieu en parallèle pour amener les industriels à investir dans des systèmes modernes de lutte contre les émissions. Les procédures administratives ne sont pas terminées, mais des accords ont été dégagés tant sur les normes que sur les investissements. Ces derniers sont en cours de finalisation.

En cas de non-conformité établie par rapport à un permis, la Police de l'Environnement dresse « Procès-verbal ». C'est ce qui s'est passé récemment avec un dépassement des normes constaté pour un des outils sidérurgiques à Charleroi. De même, la révision des conditions des permis est toujours possible, mais n'est pratiquée que lorsque cela se justifie, comme actuellement.

## **Pour plus d'informations :**



Institut Scientifique de santé Publique : [www.ipsh.fgov.be](http://www.ipsh.fgov.be)

Région wallonne : <http://environnement.wallonie.be/>

Observatoire de la Santé du Hainaut : [www.hainaut.be](http://www.hainaut.be)

Cellule Interrégionale de l'Environnement : [www.irceline.be](http://www.irceline.be)

Région wallonne - Ministère de la Santé : [www.wallonie.be/fr/themes/action-sociale-et-sante/sante/index.html](http://www.wallonie.be/fr/themes/action-sociale-et-sante/sante/index.html)



Service SOS pollution de la Ville de Charleroi : 071/86 93 37

RW - Division des Préventions et Autorisations (DPA) : 071/27 71 11

RW - Division de la Police de l'Environnement (DPE) : 071/27 71 50

Cette brochure émane de formations organisées par la Maison médicale « La Glaise » et « Espace Environnement ASBL », à l'attention de trois services d'aides familiales de la région de Charleroi. Les formateurs ont synthétisé les interpellations des participantes en une vingtaine de questions auxquelles ils apportent des réponses, validées par des experts techniques et scientifiques.

## **Pour accéder à l'ensemble des questions :**

Espaces Citoyens : 071/53.26.20 - [www.actiondequartier.be](http://www.actiondequartier.be)

Espace Environnement ASBL : 071/300.300 - [www.espace-environnement.be](http://www.espace-environnement.be)

## **Groupe de travail Santé Environnement Charleroi :**

La Région wallonne, Ministère de l'Environnement et Ministère de la santé - La Communauté française, Ministère de la santé - La Ville et le CPAS de Charleroi - L'Observatoire de la Santé du Hainaut - Espace Environnement ASBL - La Maison médicale « La Glaise » - L'Institut Scientifique de Santé Publique.